

**DECLARATION DES MILIEUX D'AFFAIRES EURO-MEDITERRANEENS EN VUE DE LA 4EME CONFERENCE MINISTERIELLE EURO-MEDITERRANEENNE  
MARSEILLE, 15-16 NOVEMBRE 2000**

1. Les organisations industrielles et patronales du sud et du nord de la Méditerranée, réunies le 10 novembre à Aix-en-Provence, interpellent les participants à la rencontre ministérielle de Marseille sur les **conditions d'un partenariat euro-méditerranéen réussi**.
2. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens **soutiennent pleinement les objectifs** du processus de Barcelone et la nécessité de le relancer. Ils voient dans ce partenariat une occasion historique, cruciale, de développer une zone de paix, de sécurité et de prospérité économique partagées.
3. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens reconnaissent que beaucoup d'initiatives et de décisions ont été prises et d'actions entreprises, dans le cadre du processus de Barcelone, pour approfondir davantage les relations euro-méditerranéennes. Ils regrettent cependant que celles-ci n'aient **pas abouti aux résultats attendus**, notamment en matière de développement économique, et déplorent le **manque de crédibilité** du processus dans l'opinion publique. Ils estiment que cette situation est largement due à **l'insuffisance de visibilité** donnée au partenariat euro-méditerranéen dans son ensemble et tout particulièrement à ses enjeux et aux moyens à mettre en œuvre pour aboutir à des résultats tangibles et durables. A ce jour, le processus a été principalement l'affaire des gouvernements concernés et de la Commission européenne, sans implication suffisante des acteurs économiques et sociaux.
4. Or, un projet de cette portée politique et économique ne peut aboutir sans une forte adhésion des acteurs économiques et des populations concernées. En effet, pour réussir, le partenariat euro-méditerranéen **doit passer par l'action sur le terrain des entreprises** – les acteurs clés de la croissance, de la création d'emplois, mais aussi de la promotion des réformes économiques et sociales et de la libéralisation progressive des marchés qui favorisent l'intégration. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens lancent donc un appel aux participants à la rencontre ministérielle de Marseille pour qu'ils développent des **mécanismes appropriés de consultation précoce des organisations reconnues des milieux d'affaires** sur les aspects économiques du processus de Barcelone
5. **Les milieux d'affaires, des deux côtés de la Méditerranée, œuvrent ensemble** de longue date – avant même le lancement du processus de Barcelone – à améliorer l'environnement des entreprises et favoriser la coopération industrielle. Par le dialogue et la concertation, à la fois au niveau bilatéral et dans le cadre des sommets industriels euro-méditerranéens dont le plus récent s'est tenu à Tunis les 12 et 13 mai 2000, ils ont développé une approche commune à l'égard des principaux problèmes affectant le partenariat euro-méditerranéen. Ils ont également formulé des recommandations spécifiques pour promouvoir et encourager l'esprit d'initiative, l'innovation et les investissements, et ainsi renforcer la compétitivité des entreprises. Ils se sont engagés à poursuivre et renforcer leurs actions communes en ce sens.

6. Le dialogue des milieux d'affaires euro-méditerranéens a débouché sur la mise en place du programme **UNIMED Business Network**, soutenu par la Commission européenne, qui vise à renforcer les organisations patronales des pays du sud de la Méditerranée (PSM) et leur coopération avec leurs homologues du nord de la Méditerranée à travers une mise en réseau et des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. L'un des objectifs poursuivis est la création d'une organisation commune qui rassemblerait l'ensemble des fédérations du sud de la Méditerranée et deviendrait, notamment, une force motrice de la coopération sud-méditerranéenne et de l'intégration de cette région, sur le modèle de ce que l'UNICE a fait, et continue à faire, du côté européen.
7. Concernant l'établissement de la **zone de libre échange euro-méditerranéenne** à l'horizon 2010, les milieux d'affaires euro-méditerranéens partagent et soutiennent pleinement l'objectif poursuivi. Ils soulignent cependant que les foyers d'instabilité au sud de la Méditerranée et les déséquilibres dans l'intégration des marchés entre les pays du sud et du nord de la Méditerranée sont des freins majeurs à sa mise en place. Pour atteindre cet objectif, ils renouvellent leur appel en faveur de:
- ?? la conclusion d'accords d'**association euro-méditerranéens**, dans les meilleurs délais, avec les pays de la zone qui n'en ont pas encore conclu un, ainsi que la nécessité d'accélérer la ratification par les États membres de l'UE;
  - ?? nouvelles initiatives dans les pays du sud de la Méditerranée pour accélérer l'intégration de leurs marchés à travers le développement de **zones de libre échange régionales ou sous-régionales**. Une attention particulière devra être accordée à l'harmonisation des règles d'origine préférentielles bilatérales et à l'importance de mettre en place une cumulation des règles d'origine pan-méditerranéenne;
  - ?? la mise en œuvre des réformes législatives et administratives engagées pour créer un **environnement favorable à l'initiative privée et à l'investissement** reposant sur la transparence et la stabilité;
  - ?? efforts conjoints des institutions européennes et des États concernés pour la **création ou l'amélioration des infrastructures** nécessaires au développement de l'intégration économique sud-méditerranéenne et euro-méditerranéenne ;
  - ?? propositions concrètes, réalistes et équilibrées sur les sujets sensibles que sont les **échanges agricoles et les mouvements de personnes**;
  - ?? du renforcement du **rapprochement législatif et réglementaire** entre les deux régions. Les milieux d'affaires accueillent favorablement le programme "marché euromed" de la Commission européenne, et soulignent l'importance d'une harmonisation du type "marché unique" dans les domaines des règles d'origine, des questions douanières, des normes et de la protection de la propriété intellectuelle ;
  - ?? **l'amélioration de l'efficacité des ressources consacrées** au partenariat économique et industriel à travers une véritable implication des organisations industrielles représentatives dans la définition des aspects industriels des programmes financés dans le cadre du règlement MEDA. Dans la mise en œuvre du programme, un accent particulier devra être mis sur le soutien direct aux PME du nord et du sud de la Méditerranée qui s'engagent dans des projets de coopération industrielle facilitant les transferts de technologie et la création d'emplois locaux.

?? une décision positive sur **l'enveloppe financière de MEDA II**, qui doit être cohérente avec les objectifs poursuivis et refléter la nouvelle durée de la programmation.

8. **L'intégration économique des PSM** est non seulement le pivot de la future zone de libre échange euro-méditerranéenne mais également la condition principale identifiée par les investisseurs potentiels pour s'engager durablement dans la région. Sans avancées significatives dans cette direction, la concurrence d'autres régions du monde se fera lourdement ressentir.
9. Le succès du partenariat euro-méditerranéen suppose bien plus qu'une intégration économique. Il implique une **évolution culturelle significative** vers un modèle commun qui à la fois respecte pleinement les différences inter-culturelles entre les deux régions et valorise l'expérience de la liberté économique. Une telle évolution nécessite de profonds changements et une adhésion massive des populations concernées à ces changements. Dans cet objectif, il est extrêmement important de préparer les jeunes générations à ces valeurs générales, par des programmes d'échanges aux niveaux scolaire et universitaire. Cette préparation contribuera à améliorer la compréhension mutuelle et les liens entre les deux rives de la Méditerranée.
10. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens saluent l'initiative de la Commission européenne de préparer et lancer un **programme d'information et de communications** en vue d'améliorer la sensibilisation, dans les États membres comme dans les pays partenaires, au processus de Barcelone et aux avantages d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange. Ils soulignent la nécessité de donner au programme **MEDA** plus de visibilité auprès des opérateurs économiques des PSM et de l'UE, et s'engagent à contribuer activement à cette campagne d'information dans leurs pays respectifs.
11. Les organisations représentant les milieux d'affaires euro-méditerranéens félicitent la Commission européenne de l'analyse lucide du partenariat euro-méditerranéen qu'elle présente dans sa communication "relancer le processus de Barcelone". Ils invitent les participants à la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marseille à aborder, avec courage et pragmatisme, les principaux obstacles identifiés au succès du partenariat euro-méditerranéen. Les milieux d'affaires euro-méditerranéens demandent un programme d'action précis, accompagné d'un calendrier réaliste, permettant d'évaluer les progrès du processus et de définir les ajustements et mesures nouvelles, le cas échéant.
12. Pour leur part, les organisations de milieux d'affaires euro-méditerranéens approfondiront leur coopération afin de renforcer leur action conjointe. Elles **poursuivront le dialogue avec les administrations concernées et autres acteurs du processus de Barcelone** désireux de construire ensemble une zone euro-méditerranéenne de prospérité partagée. Lors du prochain sommet industriel euro-méditerranéen, à Istanbul, elles évalueront les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs recommandations par les administrations des deux côtés de la Méditerranée, et décideront des actions de nature à faire progresser davantage le partenariat euro-méditerranéen.